

SEANCE DU 10 MARS 2014

L'an deux mil quatorze le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21/02/2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Étaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, MASSÉ, DURAND, GREMAT, MAURICE, VANDENDORPE, Mmes GUERIN Isabelle et GUERIN Magali formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CHAVIGNY

Absent : Mrs AVOLIO

Monsieur David MASSÉ est élu secrétaire.

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 23 janvier 2014. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2014/05 Contrat d'entretien des installations d'assainissement communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat concernant l'entretien des installations d'assainissement communales (réseau eaux usées séparatif d'environ 4 200 ML et 6 postes de relèvement).

La convention a pour objet le curage hydrodynamique d'1/3 par an du réseau d'eaux usées afin d'en retirer tous dépôts ainsi que le pompage et le décapage des postes de relèvement 1 fois par an pour les rues du Prieuré, du Pont, Les Noraies et les Mariaux et 2 fois par an pour les rues de la Motte et du Moulin.

Le montant des prestations est arrêté comme suit :

Prise en charge d'un combiné hydrocureur et de son équipement	58.50 €/ht
Hydrocurage du réseau	0.93 €/ht/ml
Pompage nettoyage de l'installation de relèvement	97.00 €/ht/U
Pompage nettoyage de l'installation de relèvement Les Mariaux	120.00 €/ht
Transport stockage des déchets urbains	47.00 €/ht/m3
Transport des résidus de pompage phase liquide	17.00 €/ht/m3

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à partir de la date de signature du contractant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le projet de contrat d'entretien des installations d'assainissement communales présenté parla S.A.R.L. PROTEC de Nouâtre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2014/06 Ouverture de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les restes à réaliser de 2013 sur le budget principal en dépenses portaient sur deux opérations : 186 « Terrain Espace Entrepôt » et 189 « Matériel Technique »

Les travaux d'eaux pluviales sur la Rue de Cambraye s'achevant et nécessitant de les régler ont fait apparaître une erreur lors de l'établissement des restes à réaliser. En effet, l'opération concernée était l'opération 195 « Voirie 2013 » et non 189 « Matériel Technique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de l'ouverture de crédits de l'opération 195 « Voirie 2013 » pour 43 300.00 € afin de régler le fournisseur dans les plus brefs délais.

Compte 2151 Réseaux de voirie

+ 43 300.00 €

APPROUVE, à l'unanimité, l'ouverture de crédits susvisée au budget communal de l'année 2014.

2014/07 Participation au voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de financement concernant un voyage en Chine pour l'élève BELLIARD Laurène domiciliée à Marcilly-sur-Vienne organisé par le lycée Jean Monnet (Joué-lès-Tours). Le coût du voyage par élève s'élève à 1 468 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la participation financière directement à la famille concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une bourse d'un montant de 100,00 Euros à l'élève Laurène Belliard au titre de participation au voyage scolaire en Chine et de la verser directement à la famille.

Le versement sera subordonné à un justificatif de participation au voyage, dûment validé par l'établissement scolaire et d'un relevé d'identité bancaire fourni par les parents.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2014 :

Compte 6714 Montant 100,00 Euros

2014/08 Participation financière au projet socio-éducatif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention concernant un projet socio-éducatif autour de l'éducation à la citoyenneté mené par le CFA de Saint-Pierre-des-Corps.

Ce projet distinct de la formation professionnelle amène le CFA à réclamer des moyens pour le réaliser.

Vu, que la commune de Marcilly-sur-Vienne a un enfant scolarisé au CFA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 80.00 Euros au CFA de Saint-Pierre-des-Corps.

Le Conseil Municipal demande au CFA un compte-rendu du projet achevé afin qu'il puisse voir l'aboutissement de cette sollicitation.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2014 au compte 6574.

2014/09 Demande subvention complémentaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier émanant du Trésorier du Syndicat de Chasse de Marcilly-sur-Vienne concernant une demande de subvention complémentaire pour faire face à une augmentation imprévue.

Le Conseil Municipal reconnaît unanimement le rôle et l'implication de l'association de chasse au sein de la commune. Sa gestion financière est saine et son fonds de roulement permet au fil des années de maintenir ses activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE de verser une subvention supplémentaire à celle votée lors de la réunion du 23 janvier 2014 mais continuera à lui apporter son soutien ainsi qu'à l'ensemble des associations culturelles, sportives, festives de la commune par des aides, l'octroi d'une subvention annuelle substantielle et la mise à disposition de locaux.

2014/10 Projet d'organisation du temps scolaire

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 définissant les nouveaux rythmes scolaires de l'école, organisés sur 9 demi-journées, et qui concerneront toutes les écoles publiques à la rentrée 2014. La semaine scolaire comportera pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties dans le cadre des limites suivantes :

- journée maximum de 5h30
- matinée maximum de 3h30
- pause méridienne minimale de 1h30

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation élaboré par le maire et/ou le conseil d'école, et après avis du maire. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'organisation suivante pour la rentrée 2014 -2015 :

JOURS	ENSEIGNEMENT	
Lundi	8 h 45 – 12 h 05	13 h 35 – 15 h 25
Mardi	8 h 45 – 12 h 05	13 h 35 – 15 h 25
Mercredi	8 h 45 – 12 h 05	
Jeudi	8 h 45 – 12 h 05	13 h 35 – 15 h 25
Vendredi	8 h 45 – 12 h 05	13 h 35 – 15 h 25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école publique de MARCILLY-SUR-VIENNE applicable à la rentrée scolaire 2014/2015 à soumettre à la DASEN.

2014/11 Approbation du compte administratif 2013 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr MONTIER Guy, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du service assainissement de l'exercice 2013, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opération de l'exercice	37 274.27	59 402.33	30 358.33 307 368.53	265 047.20	30 358.33 344 642.80	324 449.53
TOTAUX	37 274.27	59 402.33	337 726.86	265 047.20	375 001.13	324 449.53
Résultats de clôture Restes à réaliser		22 128.06	- 72 679.66 15 666.89	22 008.75		

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2013.

2014/12 Affectation des résultats de l'exercice 2013 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Thierry BRUNET, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 22 128.06 Euros
- un déficit cumulé d'investissement de 72 679.66 Euros

- un virement à la section d'investissement prévu au budget 2013 44 721.00 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

A titre obligatoire

Au compte 1068 pour couvrir le

besoin d'autofinancement de la section d'investissement 22 128.06 Euros

Solde disponible

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) ////////////////

2014/13 Approbation du compte administratif 2013 – Budget Communal

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr MONTIER Guy, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif budget communal de l'exercice 2013, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		65 294.00		11 615.53		76 909.53
Opération de l'exercice	298 063.45	358 667.32	249 968.98	183 150.51	548 032.43	541 817.83
TOTAUX	298 063.45	423 961.32	249 968.98	194 766.04	548 032.43	618 727.36
Résultats de clôture		125 897.87	- 55 202.94			70 694.93
Restes à réaliser			52 500.00	64 723.62		

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2013.

2014/14 Affectation des résultats de l'exercice 2013 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Thierry BRUNET, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 125 897.87 Euros
- un déficit cumulé d'investissement de 55 202.94 Euros

- un virement à la section d'investissement prévu au budget 2013 84 117.00 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

A titre obligatoire

Au compte 1068 pour couvrir le

besoin d'autofinancement de la section d'investissement 42 979.32 Euros

Solde disponible

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) 82 918.55 Euros

2014/15 Approbation des comptes de gestion 2013

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 (Commune, Assainissement) par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2014/16 Délégation de la compétence en matière de réseaux publics de communication électroniques au profit de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine

Bien que non inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à son conseil de bien vouloir délibérer sur la prise de compétence en matière de réseaux publics de communication électroniques.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de délibérer sur ce sujet.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'initiative du Conseil général, les collectivités d'Indre et Loire ont formulé l'ambition forte d'une couverture large du territoire départemental tant en services fixes que mobiles à très haut débit.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) dont la version deux a été adoptée par le Conseil général d'Indre et Loire le 15 mars 2013.

La mise en œuvre opérationnelle de ce schéma passe par la constitution d'un établissement public sous la forme d'un Syndicat Mixte Ouvert, associant les Communautés de Communes, la Région et le Département, pour laquelle le Conseil communautaire a voté favorablement lors de la séance du 3 mars 2014.

A cette fin, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine demande à chaque conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence que chaque commune détient au titre de l'article L 1425-1 du CGCT en matière de réseaux publics de communications électroniques au profit de la Communauté de communes pour la mise en œuvre du SDTAN.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le transfert de la compétence matière de réseaux publics de communications électroniques au profit de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine pour la mise en œuvre du SDTAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Maire,
Thierry BRUNET